

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	29/03/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	12/04/2024

OBJET :

Vidéosurveillance, extension du dispositif caméras

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Catherine ASSO, M. Fabien VALERO procuration à Mme Nina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap continue à améliorer la vidéoprotection sur son territoire. A ce jour, 385 caméras visionnant la voie publique sont reliées au Centre de Supervision Urbain. La commune souhaite renforcer le maillage actuel en installant des systèmes fixes type quadra-vision et dômes.

Les enjeux de ces outils, complémentaires aux actions de terrain, sont la dissuasion de la délinquance, l'appui aux actions de sécurité routière, la gestion urbaine de proximité et la recherche de preuves dans le cadre de réquisitions judiciaires.

Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

- Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L251-1 à L255-1 et R253-4 ;

- Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

- Vu l'avis favorable du Comité d'Éthique le 22 février 2024, conformément à la Charte d'éthique ;

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 27 mars 2024 :

Article 1 : d'autoriser l'installation de caméras sur les emplacements suivants :

- 1 dôme à l'accueil du stade nautique de Fontreyne
- 1 dôme sous la passerelle longeant le bâtiment de l'Alp'Arena
- 3 dômes à la déchetterie de la Flodanche
- 1 dôme rue des Gentianes
- 1 dôme sur le parking relais de Fontreyne
- 2 caméras fixes avenue Maréchal Foch, à hauteur du Conservatoire de Musique
- 1 caméra place Saint-Arnoux, à l'intérieur d'un candélabre
- 1 dôme sur la butte des Matagots
- 1 dôme dans le parc de la Pépinière, côté aire de jeux
- 1 dôme au Château d'eau de Puymaure
- 1 quadra boulevard Charles de Gaulle, au niveau de l'entrée des urgences de l'hôpital
- 1 quadra boulevard Georges Pompidou, au niveau du rond-point de la Médiathèque
- 1 quadra au carrefour des Anciens Combattants d'Indochine
- 1 quadra au carrefour de Pignerol
- 1 borne d'appel d'urgence équipée d'1 dôme et 1 visiophone esplanade des Droits de l'Homme

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les procédures administratives nécessaires.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 32

- CONTRE : 7

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Esther GONON

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Eric MONTOYA

Le Conseiller Municipal Délégué

Eric MONTOYA

Le Secrétaire de Séance


Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 16 AVR 2024
Affiché ou publié le : 16 AVR 2024